

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 11 AVRIL 2018

Convocation en date du : 09/04/2018

Date d'affichage de la convocation : 09/04/2018

Date d'affichage du Procès-Verbal : 14/04/2018

L'an deux mille dix huit, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

Présents :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL
Mmes Jacinthe AUJAL, Estelle GATILLE.

Absents-excusés :

- Mme Denise FORESTIER a donné procuration à M. André CHARNAY
- Mme Christiane LANCIAUX a donné procuration à M. Michel POURCELOT

Absente : Mme France LOVEIRY

M. Philippe PROST a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

1°) Comptes de gestion 2017

Il est donné lecture des comptes de gestion des budgets 2017 Commune, Logements sociaux et locaux commerciaux transmis par M. le Trésorier Municipal conformes aux divers comptes administratifs 2017 de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes de gestion.

2°) Comptes Administratifs 2017

Le Maire quitte la salle et laisse la présidence de séance à M. André DARGAUD, 4^{ème} adjoint qui donne lecture des différents comptes administratifs 2017 de la Commune.

Après avoir écouté M. André DARGAUD, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les divers comptes administratifs 2017 de la Commune ainsi qu'il suit :

Budget général

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	643 758,92 €	923 619,29 €
Affectation Résultat 2016		180 568,75 €
Section d'investissement	641 476,78 €	361 513,00 €
Report déficit 2016	209 008,78 €	
RAR 2017		115 600,00 €

Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	811,48 €	19 944,83 €
Excédent antérieur reporté		24 572,74 €
Section d'investissement	23 084,47 €	1 418,19 €
Déficit antérieur reporté	24 078,89 €	

Budget Locaux commerciaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	13 264,47 €
Excédent antérieur reporté		66.563.10 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €

3°) Affectation des résultats comptables 2017

Le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence. Il propose aux élus l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2017, ainsi qu'il suit :

Budget général

RAR Dépenses investissements :	0,00 €
RAR Recettes investissements :	115 600,00 €
Excédent de fonctionnement cumulé avec intégration excédent de fonctionnement:	460 429,12 € + 2356,87 € <hr/> 462 785,99 €
Déficit d'investissement cumulé dépenses avec intégration excédent investissement CCAS:	373 372,56 € -70,13 € <hr/> 373 302,43 €
Soit un excédent global au 31/12/2017 :	89 483,56 €
Déficit d'investissement repris au cpte 001	488 902,43 €

Affectation de l'exécution reportée compte 1068 :	373 302,43 €
Excédent de fonctionnement repris au cpte 002	89 483,56 €

Budget "Logements sociaux"

Excédent de fonctionnement	43 706,09 €
Déficit d'investissement	21 666,28 €
Soit un excédent global au 31/12/2016 :	22 039,81 €
Déficit d'investissement repris au cpte 001 dépenses :	21 666,28 €
Affectation de l'exécution reportée compte 1068 :	21 666,28 €
Excédent de fonctionnement repris au cpte 002 :	22 039,01 €

Budget "Locaux commerciaux"

Excédent de fonctionnement	79 827,57 €
Investissement	0 €
Soit un excédent global au 31/12/2016 :	79 827,57 €
Résultat d'investissement repris au cpte 001 dépenses :	0 €
Affectation à l'exécution reportée cpte 1068 :	0 €
Résultat de fonctionnement repris au cpte 002 recettes :	79 827,57 €

4°) Taux d'imposition 2018

Le Maire fait part aux élus de la proposition de la Commission des finances de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition du Maire de laisser inchangés les taux d'imposition communaux 2018 par rapport à ceux de 2017

	Base 2018	Taux 2018 (idem à 2017)	Produit 2018 attendu
Taxe d'Habitation	955 900	11,53 %	110 215 €
Taxe Foncière-Propriétés bâties	885 200	17,49 %	154 821 €
Taxe Foncière-Propriétés non bâtie	98 300	49,18 %	48 344 €
Total			313 380 €

- autorise le Maire à signer l'état 1259.

5°) Budgets primitifs 2018

Le Maire présente les divers budgets primitifs 2017 de la Commune préparés par la Commission des finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte et procède à la signature des divers budgets primitifs 2017 de la Commune ainsi qu'il suit :

Budget communal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	994 733,00 €	994 733,00 €
Section d'investissement	961 439,00 €	961 439,00 €

Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	40 040,00 €	40 040,00 €
Section d'investissement	50 835,00 €	50 835,00 €

Budget Locaux commerciaux

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section de fonctionnement	93 125,00 €	93 125,00 €
Section d'investissement	84 225,00 €	84 225,00 €

6°) Questions et informations diverses

- Le Maire expose que la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier souhaiterait récupérer les primes énergie des Certificats d'Économie d'Énergie que la Commune de Dompierre les Ormes a obtenu suite aux travaux de rénovation énergétique qu'elle a réalisé sur 3 bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal,

- décide de ne pas transférer les produits des Certificats d'Économie d'Énergie à la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier et de les conserver pour la Commune de Dompierre les Ormes.

- autorise le Maire à signer les documents liés à ces certificats.

- M. Roger Besson demande à qui appartient l'ancien château d'eau situé en face de la gare car le bâtiment est couvert de lierres. Il apparait que la Commune de Dompierre les Ormes en est le propriétaire. Il sera donc demandé aux agents communaux de couper les lierres afin de protéger et mettre en valeur ce bâtiment historique.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 16 mai 2017 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 09 mai 2017 à 18 h 00

Fin de séance : 20 h 45